

REGLEMENT BBRACE

Dimanche 26 Mai 2024

REGLEMENT BBRACE.....	1
I. GÉNÉRALITÉS	1
II. INSCRIPTIONS & DOSSARDS.....	2
III. ANNULATION & REMBOURSEMENT	4
IV. CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	4
V. DÉROULÉ DE L'ÉPREUVE	5
VI. CLASSEMENTS & REMISES DES PRIX (chrono)	6
VII. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT	7

I. GÉNÉRALITÉS

a) L'événement

La BBRACE est organisée par le club Jurançon Cyclisme Compétition.

Coordonnées de l'organisation :

Jurançon Cyclisme Compétition

18 rue du gave

64110 Jurançon

Les épreuves démarreront du village de Louvie Juzon et du Port de Castet, le 26/05/2024.

b) Les épreuves

La BBRACE 66km :

Caractéristiques : 66km et 2900 m de D+

Environnement naturel et montagneux.

Date : Dimanche 26 mai 2024. Départ : 8h30

- **CHAMPIONNAT REGIONNAL NOUVELLE AQUITAINE XCM HOMME ET CHALLENGE MASSI**

Il s'agit d'une compétition de VTT. Elle n'est pas autorisée aux vélos à assistance électrique. Le championnat est ouvert à tous les hommes licenciés à la FFC. Le Challenge Massi donnera elle aussi droit à un classement à tous les hommes licenciés ou non à partir de U23. Elle est courue individuellement.

- **RANDONNEE**

Il s'agit d'une randonnée de VTT ouverte aux VTT à assistance électrique. Ouvert aux licenciés et non licenciés.

La BBRACE 48km :

Caractéristiques : 48km et 2150 m de D+

Environnement naturel et montagneux.

Date : Dimanche 26 mai 2024. Départ : 8h30

- **CHAMPIONNAT REGIONNAL NOUVELLE AQUITAINE XCM FEMME ET CHALLENGE MASSI**

Il s'agit d'une compétition de VTT. Elle n'est pas autorisée aux vélos à assistance électrique. Le championnat est ouvert à tous les hommes licenciés à la FFC. Le Challenge Massi donnera elle aussi droit à un classement à tous les hommes licenciés ou non à partir de U23. Elle est courue individuellement.

- **RANDONNEE**

Il s'agit d'une randonnée de VTT ouverte aux VTT à assistance électrique. Ouvert aux licenciés et non licenciés.

La BBRACE 35 km :

Caractéristiques : 35km et 1500 m de D+

Environnement naturel et montagneux.

Date : Dimanche 26 mai 2024. Départ : 8h30

Il s'agit d'une randonnée de VTT ouverte aux VTT à assistance électrique. Ouvert aux licenciés et non licenciés.

La BBRACE 22 km :

Caractéristiques : 22km et 1000 m de D+

Environnement naturel et montagneux.

Date : Dimanche 26 mai 2024. Départ : 9h30

- **COURSE JEUNE cadet-minime U17**

Il s'agit d'une compétition de VTT en ligne. Elle n'est pas autorisée aux vélos à assistance électrique. Le championnat est ouvert à tous les hommes et femmes licenciés à la FFC. Le Challenge Massi donnera elle aussi droit à un classement à tous les licenciés ou non hommes et femmes en catégorie U17. Elle est courue individuellement.

- **RANDONNEE**

Il s'agit d'une randonnée de VTT ouverte aux VTT à assistance électrique. Ouvert aux licenciés et non licenciés.

La BBRACE 13 km :

Caractéristiques : 13km et 450 m de D+

Environnement naturel et montagneux.

Date : Dimanche 26 mai 2024. Départ : 10h15 depuis le **Port de Castet** mais arrivée à Louvie Juzon

- **COURSE JEUNE cadet-minime U15**

La course est ouverte à tous : femmes, hommes, licenciés ou non pour les catégories minime et cadet. Elle est courue individuellement.

c) Protocole sanitaire

Compte tenu du contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, un protocole sanitaire pourra être mis en place pour l'édition 2024, par l'organisation en cas de vague épidémique. Ce protocole sera défini dans une charte qui devra être respectée par toutes les personnes qui prendront part à l'événement (participants, accompagnants, visiteurs, bénévoles, exposants, organisateurs, prestataires etc.). Le protocole est amené à changer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des décisions gouvernementales. La charte sera ainsi mise à jour régulièrement. Elle sera communiquée par e-mail à l'ensemble des participants, avant l'événement et sera disponible le week-end de l'événement au sein du village de Louvie Juzon.

II. INSCRIPTIONS & DOSSARDS

a) Modalités d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes sur le site de Pyrénées Chrono.

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE.

Arrêt des inscriptions le dimanche 22 Mai.

Attention, une inscription est considérée valide lorsque le montant d'engagement est réglé et qu'une licence ou un certificat médical ont été présentés et validés par l'organisation.

b) Tarifs & paiement

Le montant de l'inscription est fixé comme suit :

	Jusqu'au 31/01/24	1/02/23- 31/03/24	1/04/23 - 12/05/24
<i>LA BBRACE 68 km XCM</i>	40€	45€	50€
<i>LA BBRACE 68 km rando</i>	25€	30€	35€
<i>LA BBRACE 48 km chrono</i>	25€	30€	35€
<i>LA BBRACE 48 km rando</i>	20€	25€	30€
<i>LA BBRACE 35km rando</i>	15€	20€	25€
<i>LA BBRACE cadet /minime rando 20 km</i>	13€	13€	13€
<i>LA BBRACE U15. 13 km</i>	13€	13€	13€

Les frais de gestion et de dossier sont compris dans ce montant.

c) Compris dans l'inscription

- Les frais de participation à la course
- La puce électronique permettant le calcul et l'affichage de votre temps
- Les secours
- Les ravitaillements sur les différents points du parcours

d) Désistement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement, à l'exception de 2 cas de figure :

- Un accident, une maladie grave ou un décès de lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubinnotoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical.

Toute demande de remboursement devra nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours calendaires qui suivent la manifestation (cachet de la poste faisant foi). Les demandes seront traitées dans les mois qui suivent l'épreuve.

Remboursement

Jusqu'au 1/04 75 % de l'inscription

Jusqu'au 15/04 50 % de l'inscription

Jusqu'au 1/05 25 % de l'inscription

A partir du 02/05 plus de remboursement

e) Attribution des dossards

L'attribution des dossards est effectuée par l'organisation.

f) Retrait des dossards

Le retrait des dossards se tiendra :

- Samedi 25 mai de 16H00 à 19H00
- Dimanche 26 mai à la salle des fêtes

III. ANNULATION & REMBOURSEMENT

Quelle que soit la raison de l'annulation, aucun des frais annexes engagés par le participant pour participer à l'épreuve ne seront remboursés. Tous ces frais restent à la charge unique du participant (frais transports, d'hébergement, de restauration etc...).

a) Annulation liée au Covid-19

En cas d'interdiction, liée au Covid-19, d'organiser des événements, l'organisateur appliquera les conditions en vigueur déterminées par les autorités gouvernementales.

b) Annulation en cas de force majeure

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'épreuve devrait être modifiée, écourtée ou annulée. Dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursés à 75 %.

Sont définis comme cas de force majeure : les raisons de sécurité, les intempéries, les attentats ou tout autre événement imprévisible (hors pandémie), irrésistibles et extérieurs à la volonté des parties, qui pourraient laisser craindre un mauvais déroulement de l'événement.

Toutes modifications, y compris en cas de force majeure, de ce règlement pourra être publiée notamment par voie d'annonce sur le site internet du club. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement. Tout participant sera réputé comme avoir accepté le changement ou la modification à compter de la date d'entrée en vigueur, du simple fait de sa participation à l'épreuve.

IV. CONDITIONS DE PARTICIPATION

a) Conditions de participation

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- S'être acquitté des droits d'inscription,
- Se conformer au présent règlement,
- Se conformer à l'équipement obligatoire (Article 4.C.)
- Présenter lors du retrait des inscriptions les documents obligatoires (Article 2.F.)

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents.

b) Catégories (chrono)

Le championnat est ouvert aux licenciés à partir de la catégorie espoir U23. Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans les catégories.

Récompense du championnat régional

CATEGORIE	MAILLOTS	MEDAILLES
Dames	1	3
Espoirs Dames	1	3
Masters Dames	1	3
Espoirs H	1	3
Seniors H	1	3
Masters 35 H	1	3
Masters 40 H	1	3
Masters 50 H et +	1	3

Cependant, seront récompensés les 3 premiers au scratch de chaque catégorie ci-dessous :

Pour le **Massi**, les podiums seront :

Épreuve 4 13 km :

- U15 H&F

Épreuve 3 22km :

- U17 H&F + U19 F

Épreuve 2 48 km :

-U19 H + SENIORS DAMES + MASTERS 50 + MASTERS OPEN

Épreuve 1 Élite 68 km :

-SENIORS HOMMES + U23H + MASTERS 35 ÉLITES + MASTERS 40 ÉLITES

SCRATCH : 10 premiers ÉPREUVE 1

c) Équipement et matériel obligatoire

Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité, aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

V. DÉROULÉ DE L'ÉPREUVE

a) Parcours

L'ensemble du parcours de la course est balisé par des pancartes signalétique et de la rubalise. Les participants ont également tous accès à la trace GPS du parcours, quelques jours avant le départ de la course. Le passage du parcours dans des zones tels que les passages dans les villages sont encadrés par des bénévoles signaleurs. Néanmoins, il faudra respecter le code de la route sur les routes qui sont ouvertes à la circulation.

b) Sanction (chrono)

Le non-respect du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course immédiate du participant en question.

c) Points de contrôle (chrono)

Des points de contrôle chrono seront mis en place tout au long du parcours. Si un concurrent ne passe pas à tous les points de contrôle, il sera mis hors course. Le collège des commissaires vérifiera, toute ou une partie des pointages ainsi réalisés.

d) Modification du parcours

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en tout temps, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité.

e) Respect de l'environnement

Au vu de la beauté de la région et du site qui accueille la course, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement – ne pas jeter de déchets par terre, ne pas sortir des itinéraires balisés ... Des zones de réceptacles seront mises en place sur des secteurs du parcours tels que les ravitaillements. Le non-respect de ces règles peut entraîner des pénalités ou une mise hors course.

f) Respect du code de la route

Chaque coureur doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation. Le non-respect de celui-ci peut entraîner la mise hors course du coureur.

g) Barrière horaire

Une barrière horaire sera mise en place sur l'épreuve. Tous les concurrents passant à ce point après la barrière horaire devront arrêter la course ou la rando, seront aiguillés vers l'arrivée et ne seront pas classés. Barrière horaire à BEON pour tous les concurrents de tous les circuits à 14H.

Assistance : Toute assistance externe est interdite sur le parcours en dehors des zones prévues à cet effet (au point de ravitaillements).

h) Des points d'assistance technique légère seront mis en place sur le parcours.

- a. Le changement de vélo est strictement interdit durant la course.
- b. Les points de dépannage sont aux ravitaillements en dehors des zones toutes aides extérieures mettront le concurrent hors course.

i) Abandon

Pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné devra **soit se rendre jusqu'au point de contrôle le plus proche (signaleurs ou commissaires) pour annoncer son abandon, soit téléphoner au numéro « abandon »** qui lui sera indiqué sur la plaque de cadre (distribuée lors du retrait des inscriptions). Tout abandon est définitif.

j) Sécurité

En cas d'accident, chaque coureur est tenu de porter assistance aux personnes accidentées dans l'attente de l'intervention des secours organisés.
Le numéro d'assistance prioritaire est le 18.

k) Assurance

L'organisation contracte une assurance Responsabilité civile souscrite par la FFC qui couvre votre responsabilité lors de l'organisation d'épreuves ou manifestations sportives sous l'égide FFC. Pour les licenciés FFC, ils sont couverts par leur licences FFC (RC et Individuel Accident). Pour les non-licenciés, l'organisation vous conseille de contracter une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie.

VI. CLASSEMENTS & REMISES DES PRIX (chrono)

Les vainqueurs dans les différentes catégories sont les compétiteurs ayant accompli l'intégralité du parcours en un minimum de temps.

VII. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les textes du présent règlement sont régis par la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.) et plus généralement par l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.). Tout sujet d'article non- abordé dans le présent document adopte automatiquement l'application définie sur ces textes de référence.

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations et de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants.

a) Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course ou aux arbitres UCI et FFC dans un délai maximum de trente minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de trente minutes après l'affichage des temps finaux.

b) Sanctions

Les infractions aux règles mentionnées dans ce règlement, les tentatives de tricheries, non- respect des personnes impliquées dans l'organisation, absence de passage à une zone de contrôle seront punies par le comité d'organisation (pénalités, mise hors course).

c) Droits à l'image

Par sa participation à la BBRACE, chaque concurrent autorise expressément Jurançon Cyclisme Compétition (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation.

d) Loi informatique

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant un e-mail, fax ou courrier.

e) Acceptation du règlement

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

En participant à l'une des épreuves de l'événement, les inscrits s'engagent à respecter le protocole sanitaire mis en place par les organisateurs. Il sera communiqué aux inscrits avant l'événement via le site internet.